

## FAQ MALI

### Sommaire

<a href="#">Quand mon centre Capago sera-t-il ouvert?</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">À quelles mesures de santé et de sécurité puis-je m'attendre lors de ma visite au centre Capago?</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">Dois-je effectuer un test pour détecter le COVID-19 avant de demander mon visa?</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">Quelles sont les catégories pour lesquelles je peux demander un visa?</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">J'ai un visa valide qui expirera bientôt, et le pays dans lequel je vais, ou je suis, a émis une restriction de voyage / interdiction de voyager. Puis-je demander une prolongation?</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">Mon visa est valide, puis-je toujours voyager?</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Y-a t -il des mesures particulières post Covid-19 pour pouvoir accéder à l'espace Schengen?</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Puis-je me faire rembourser si mon visa a déjà été délivré mais que je n'ai pu voyager?</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">J'avais soumis ma demande de visa avant l'annonce de la fermeture des frontières et mon visa a été classé sans suite, que puis-je faire?</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Quand la France acceptera-t-elle les demandes de visa de court séjour?</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">Mon rendez-vous prépayé a été annulé en raison de COVID-19. Comment reprogrammer mon rendez-vous?</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Comment joindre Capago en cas de questions?</a>	<a href="#">6</a>

## Quand mon centre Capago sera-t-il ouvert?

Nous avons l'honneur de vous informer de la reprise de nos activités à compter du **16 juillet 2020**.

D'ores et déjà, la prise de rendez-vous est à nouveau possible sur notre site internet et le site France-visas est ouvert pour le remplissage des formulaires.

**Notez que le centre Capago est ouvert les lundis et jeudis:**

- de 8h15 à 16h pour les dépôts de dossiers,
- de 13h à 16h pour les retraits de passeports

## À quelles mesures de santé et de sécurité puis-je m'attendre lors de ma visite au centre Capago?

Tous les centres Capago ont mis en œuvre des mesures de précaution pour la prévention du COVID-19, conformément aux directives prescrites par l'Organisation mondiale de la santé et les autorités locales.

Soyez assuré que la priorité de Capago est de garantir la sécurité sanitaire aussi bien de ses visiteurs, que de ses employés. Cette reprise d'activité intègre donc des dispositions qui se déclinent en plusieurs points :

- Sur rendez-vous uniquement; veuillez respecter l'heure de votre rendez-vous;  
Une tolérance de 10 minutes sera tolérée sur les retards.
- Le port du masque est obligatoire;
- La prise de température à l'entrée est obligatoire;
- L'utilisation du gel hydroalcoolique est obligatoire,
- Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée de l'immeuble;
- Le respect de la signalisation permettant la distanciation sociale à l'intérieur du centre;
- Le respect de la circulation à sens unique.

## Dois-je effectuer un test pour détecter le COVID-19 avant de demander mon visa?

Capago ne demande aucun rapport médical lié au COVID-19 pour les demandeurs de visa devant visiter le centre. Les demandeurs devront cependant se conformer aux mesures sanitaires pour avoir accès au centre Capago dont la prise de température obligatoire. En cas de température supérieur à 38 degrés, l'accès au centre pourra vous être refusé.

Cependant, nous vous conseillons de consulter fréquemment les sites d'information de votre pays de départ et d'arrivée en Europe pour vous renseigner sur la nécessité ou non de présenter un test COVID-19 négatif aux aéroports.

## Quelles sont les catégories pour lesquelles je peux demander un visa?

Seules les demandes de visa pour les catégories suivantes seront acceptées:

- Les étudiants, mineurs scolarisés, stagiaires, chercheurs et professeurs (court et long séjour),
- Les motifs professionnels pour établissement en France (long séjour),
- Les motifs familiaux pour établissement en France (long séjour pour regroupements familiaux),
- Les titulaires d'un document de séjour (titre de séjour ou VLS-TS) expiré après le 15 Juin 2020,
- Les conjoints de Français (court et long séjour),
- Les soins médicaux (court séjour),
- Les transits aéroportuaire (court séjour).

Vous trouverez plus d'informations concernant les catégories autorisées sur les pré-requis pour prendre un rendez-vous du site Capago de votre pays d'origine.

J'ai un visa valide qui expirera bientôt, et le pays dans lequel je vais, ou je suis, a émis une restriction de voyage / interdiction de voyager. Puis-je demander une prolongation?

Les visas délivrés et non utilisés ne sont pas prolongés. Il conviendra de déposer une nouvelle demande de visa.

Si vous êtes bloqués en France et que votre visa a expiré, vous devez contacter la Préfecture de votre lieu de séjour afin de demander un prolongation du visa ou une autorisation provisoire de séjour.

## Mon visa est valide, puis-je toujours voyager?

Dans le contexte de la mise en œuvre des mesures sanitaire en France en raison de la pandémie de COVID-19, des restrictions d'accès à la France métropolitaine et aux collectivités d'Outre-mer ont été mises en place.

À partir du 1er juillet, les États membres de l'UE a levé les restrictions sur les voyages non essentiels dans l'UE pour les résidents de certains pays tiers. A ce jour, il n'existe pas de restriction pour les voyageurs venant des pays suivants:

**Australie, Canada, Géorgie, Japon, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Corée du Sud, Thaïlande, Tunisie, Uruguay**, sous réserve de confirmation de réciprocité.

Toutes les deux semaines, cette liste de pays sera réexaminée et les informations seront mises à jour [ici](#).

## Y-a t -il des mesures particulières post Covid-19 pour pouvoir accéder à l'espace Schengen?

La délivrance éventuelle d'un visa ne garantit pas la possibilité d'entrée sur le territoire, qui reste déterminée par les restrictions applicables aux frontières. Avant de demander un visa, il est recommandé de vérifier si vous êtes autorisé(e) à entrer en France en consultant [la page suivante](#).

L'attention des voyageurs internationaux est par ailleurs appelée sur la restriction des mesures sanitaires à l'entrée sur le territoire français à compter du 1er août 2020. L'ensemble des règles applicables est consultable [ici](#). Pensez à remplir l'[Attestation de déplacement et de voyage](#), obligatoire à l'entrée du territoire.

## Puis-je me faire rembourser si mon visa a déjà été délivré mais que je n'ai pu voyager?

Pour un visa délivré les frais de dossier et les frais de service Capago ne sont pas remboursables.

Si votre visa a été délivré et n'a pas été utilisé, vous devrez déposer une nouvelle demande de visa. La gratuité des frais de visa pourra être appliquée dans les conditions suivantes :

### **Pour les visas de long séjour :**

- Si votre demande concerne un visa de retour et que votre titre de séjour expire après le 15 juin 2020

### **Pour les visas de court séjour :**

- Si le visa de court séjour qui vous a été délivré a une période de validité limitée à la période de fermeture des frontières et que le nouveau voyage envisagé concerne le même motif. Le précédent visa non utilisé devra être présenté.

Les visas de circulation sont exclus de ce dispositif de gratuité.

## J'avais soumis ma demande de visa avant l'annonce de la fermeture des frontières et mon visa a été classé sans suite, que puis-je faire?

Si votre demande de visa a été classée sans suite, vous devrez déposer une nouvelle demande de visa. La gratuité des frais de visa pourra être appliquée si votre demande de visa long séjour vous a été rendue non instruite (classée sans suite) et que les frais de dossiers visa ne vous ont pas été remboursés au moment de la fermeture du prestataire Capago et du service des visas du Consulat

## Quand la France acceptera-t-elle les demandes de visa de court séjour?

A compter du 28 septembre 2020, certaines catégories de visa courts séjours sont autorisées :

- Les étudiants, mineurs scolarisés, stagiaires ,chercheurs et professeurs,
- les conjoints de Français,
- Les demandeurs nécessitant des soins médicaux,
- Les transits aéroportuaires.

Pour toute demande urgente pour des raisons humanitaires, nous vous conseillons de contacter l'Ambassade ou le Consulat dans votre pays de résidence.

## Mon rendez-vous prépayé a été annulé en raison de COVID-19. Comment reprogrammer mon rendez-vous?

D'ores et déjà, la prise de rendez-vous est possible sur notre site Internet et le site France-visas est ouvert pour le remplissage des formulaires en courts et longs séjours.

Vous pouvez également accéder à un formulaire de contact sur notre site Internet Capago pour demander à être contacté.

Si vous avez effectué un prépaiement pour votre demande, vous pourrez réserver gratuitement un nouveau rendez-vous pour les catégories de visa autorisées. Nous vous invitons à contacter notre centre d'appel via chats ou emails en mentionnant votre numéro de référence.

## Comment joindre Capago en cas de questions?

Vous pouvez contacter notre centre Capago via email ou tchat en consultant [la page Contact](#) de notre site. Notre équipe se fera un plaisir de vous assister dans les meilleurs délais.